

Autorisant le CSV cyclisme à organiser une vente de grillades  
place du Presbytère  
le samedi 20 et dimanche 21 avril 2024

Monsieur Philippe LEMAÎTRE,  
Maire de la Commune Nouvelle VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY,

**Vu** les articles L 2212.1, L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le code de la route et notamment les articles R 44 et R 225,  
**Vu** les arrêtés interministériels relatifs à la circulation routière,  
**Vu** la demande présentée le 10 avril 2024 par M. Aldéric OZENNE, sollicitant l'autorisation d'organiser une vente de grillades au nom de l'association CSV Cyclisme, place du Presbytère, le samedi 20 et dimanche 21 avril 2024 entre 8h00 et 20h00,

**Considérant** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité et le bon ordre à cette occasion,

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

Le samedi 20 et dimanche 21 avril 2024 entre 8h00 et 20h00, l'association CSV Cyclisme est autorisée à organiser une vente de grillades place du Presbytère à Villedieu-les-Poêles – Rouffigny.

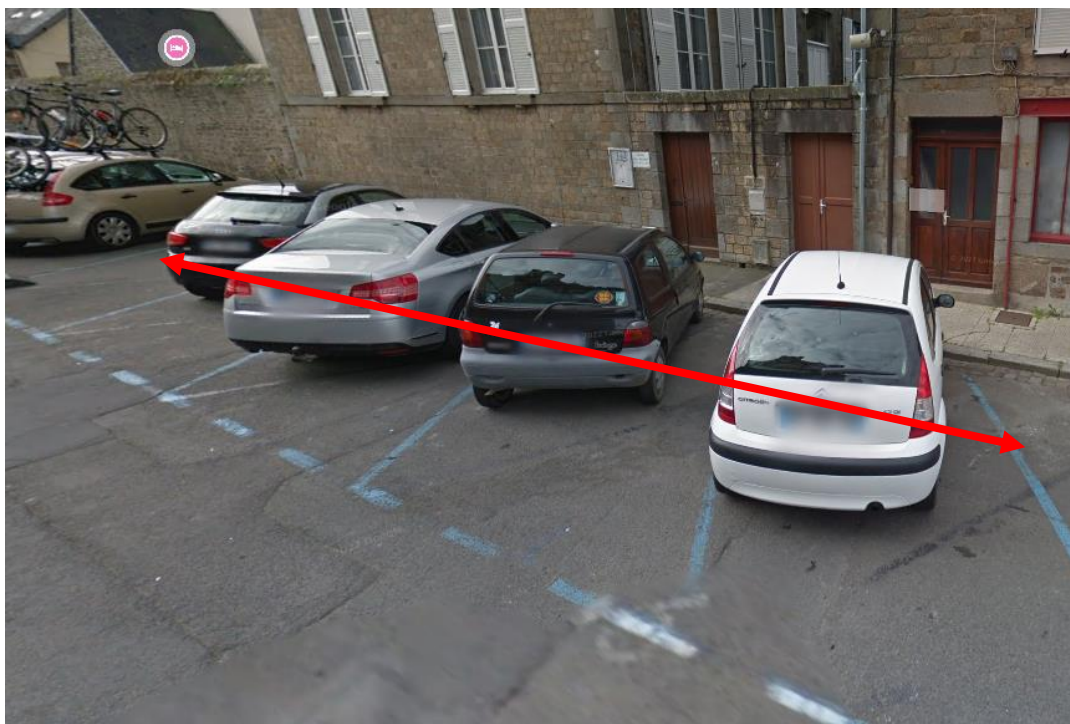
### Article 2

Les services techniques de la Commune Nouvelle seront autorisés à installer un barnum blanc place du Presbytère dès le vendredi 19 avril à partir de 8h00.

### Article 23

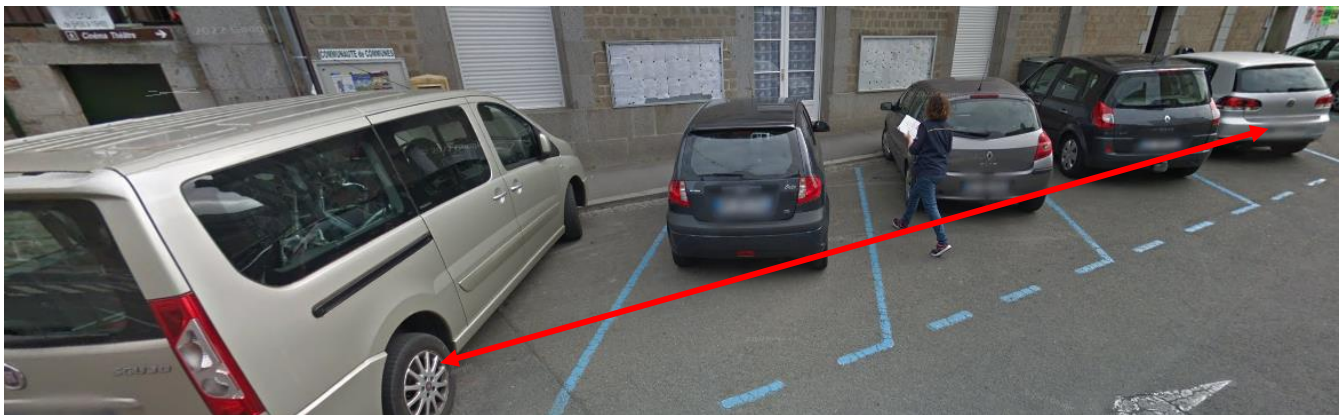
Le stationnement place du presbytère sera interdit sur une partie du parking (selon le plan ci-dessous).

#### 1) Emplacements réservés à l'installation du barnum



Autorisant le CSV cyclisme à organiser une vente de grillades  
place du Presbytère  
le samedi 20 et dimanche 21 avril 2024

2) Stationnement interdit pour permettre la circulation des véhicules



**Article 3**

- Le Directeur Général des Services de la CN Villedieu-les-Poêles-Rouffigny,
- le Commandant de la Communauté de Brigade de la CN,
- le responsable du service technique de la CN,
- le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de la C
- L'association CSV Cyclisme,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie du 17/04 au 08/05/2024  
La notification faite le 17/04/2024

Fait à Villedieu les Poêles – Rouffigny  
mercredi 17 avril 2024



Le Deuxième Adjoint,

Francis LANGELIER